

**Délibération n° 2025/020 portant sur l'achat de bancs pour la cour de l'école**

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir 3 bancs pour la cour de l'école. Un devis a été demandé à KG Mat collectivité pour 3 bancs en acier au prix de 1 127, 00 € HT soit 1 352, 40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer le devis de KG MAT COLLECTIVITE pour l'achat 3 bancs en aluminium au prix de 1 127, 00 € HT soit 1 352, 40 € TTC.

Dit que la facture sera mandatée en section d'investissement à l'article 21848 prog. 404.

En mairie, le 11/04/2025.

Le maire,



Sophie DRIEUX





## Délibération n° 2025/021 portant sur des travaux dans la cuisine et la salle des fêtes

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire réaliser des travaux pour l'évacuation des eaux usées de la cuisine et de remplacer le carrelage cassé de la cuisine et de la salle des fêtes. Pour ce faire un devis a été demandé à l'entreprise ALB de Mailhac/Benaize, le montant du devis s'élève à 2 463, 10 € HT soit 2 955, 72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise ALB de Mailhac/Benaize, le montant du devis s'élève à 2 463, 10 € HT soit 2 955, 72 € TTC.

Dit que la facture sera mandatée en section d'investissement à l'article 21352 prog. 42.

En mairie, le 11/04/2025  
Le maire,

Sophie DRIEUX





## Délibération n° 2025/022 portant sur la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des taxes d'imposition pour l'année 2025 proposés par la commission des finances.

Après avis de la Commission des finances,  
Le Conseil Municipal, après examen des taxes et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de fixer les taux suivants pour l'année 2025, soit :

- taxe foncière bâti : 35,72 %
- taxe foncière non bâti : 47,81 %
- taxe d'habitation : 10,62 %

Ces taux seront inscrits dans le budget primitif 2025.

En mairie, le 11/04/2025  
Le maire,

Sophie DRIEUX









COMMUNE : 003 ARNAC-LA-POSTE  
 ARRONDISSEMENT : 87 BELLAC  
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE BELLAC

N° 1259 COM1 (1)

TAUX

FDL

2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	795 551	35,72	107,18	808 900	288 939	35,72	288 939
Taxe foncière non bâties (TFNB)	179 161	47,81	184,64	159 800	76 400	47,81	76 400
Taxe d'habitation (TH)	247 079	10,62	45,64	236 600	25 127	10,62	25 127
Coïtisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	390 466	390 466		390 466
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)

8

9

390 466 =

Produit total souhaité

Taxe foncière bâties (TFB)  
 Taxe foncière non bâties (TFNB)  
 Taxe d'habitation (TH)

Coïtisation foncière des entreprises (CFE) Produit total de référence (total colonne 5)

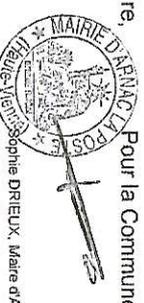
II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	45 230			10 182	0	0	-62 092	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	À LIMOGES Le 13 MARS 2025	Le 10/04/2025
390 466	-6 680	383 786	VERONIQUE GABELLE	

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote



Envoyé en préfecture le 14/04/2025  
 Regu en préfecture le 14/04/2025  
 Publiée le  
 ID : 087-218700300-20250410-20240410022-DE

## Délibération n° 2025/023 portant sur l'approbation des budgets primitifs 2025

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs arrêtés lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

### BUDGET PRINCIPAL :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 039 079, 92	1 048 328, 78
Section d'investissement	992 755, 74	992 755, 74
<b>TOTAL</b>	<b>2 031 835, 66</b>	<b>2 041 084, 52</b>

### BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	176 139, 66	176 139, 66
Section d'investissement	134 512, 68	134 512, 68
<b>TOTAL</b>	<b>310 652, 34</b>	<b>310 652, 34</b>

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	50 588, 07	50 588, 07
Section d'investissement	62 593, 65	62 593, 65
<b>TOTAL</b>	<b>113 181, 72</b>	<b>113 181, 72</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Vu les projets de budgets primitifs,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les budgets primitifs 2025 arrêtés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,



**BUDGET PRINCIPAL :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	1 039 079, 92	1 048 328, 78
Section d'investissement	992 755, 74	992 755, 74
<b>TOTAL</b>	<b>2 031 835, 66</b>	<b>2 041 084, 52</b>

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :**

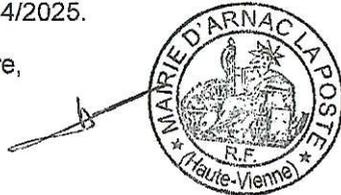
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	176 139, 66	176 139, 66
Section d'investissement	134 512, 68	134 512, 68
<b>TOTAL</b>	<b>310 652, 34</b>	<b>310 652, 34</b>

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	50 588, 07	50 588, 07
Section d'investissement	62 593, 65	62 593, 65
<b>TOTAL</b>	<b>113 181, 72</b>	<b>113 181, 72</b>

En mairie,  
Le 10/04/2025.

Le Maire,



Sophie DRIEUX

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14 AVR. 2025

ID : 087-218700300-20250410-20250410024-DE

## Délibération n° 2025-024 portant sur l'attribution de Subventions aux associations

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention émanant de diverses associations et demande à l'assemblée de se prononcer concernant les montants à leur accorder.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer aux diverses associations les subventions suivantes pour 2025 :

- Jeunesse Musicale de France : 328 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 600 €
- Troupe théâtrale Les Arnacois : 310 €
- Comité Départemental de lutte contre le cancer : 40 €
- Secours Populaire Français : 100 €
- ACCA : 400 €
- ACCA ragondins : 200 €
- FNATH : 100 €
- Association Les Amis du Cheval : 390 €
- Prévention routière : 100 €
- Les Restaurants du Cœur : 150 €
- Avenir Nord Foot 87 : 600 €
- Association Conciliateur de Justice : 50 €
- Association des déportés et internés : 50 €
- Coopérative scolaire : 255 €
- Association cyclisme au féminin : 100 €
- Comité d'organisation de manifestations sportives : 100 €
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord-Est 87 (médicobus) : 150 €

En mairie, le 11/04/2025.

Le Maire,

Sophie DRIEUX





## Délibération n° 2025-025 relative à la prise en charge de dépenses CCAS, par le budget principal

Envoyé en préfecture le 14/04/2025  
Reçu en préfecture le 14/04/2025  
Publié le 14 AVR. 2025  
ID : 087-218700300-20250410-20250410025-DE

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRÉSENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Héléne, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de mandater une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe CCAS.

- Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
- D'autoriser le maire à mandater au budget suivant :
  - CCAS : 5 409, 49 euros

En mairie, le 11/04/2025.

Le maire,



Sophie DRIEUX





## Délibération n° 2025-026 portant sur l'attribution d'une Subvention à l'Association Amitiés Arnacoises

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice, JOLY Solange, MARGNOUX Gérard.

Membres	14
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de l'association Amitiés Arnacoises et demande à l'assemblée de se prononcer concernant le montant à lui accorder.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention suivante pour 2025 à l'Association Amitiés Arnacoises : 350 €.

En mairie, le 10/04/2025,  
Le Maire,



Sophie DRIEUX





## Délibération n° 2025-027 portant sur l'attribution d'une subvention à l'Amicale des Anciens Elèves

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice, NARDOT Christiane.

Membres	14
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de l'Amicale des Anciens Elèves et demande à l'assemblée de se prononcer concernant le montant à lui accorder.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention suivante pour 2025 à l'Amicale des Anciens Elèves : 390 €

En mairie, le 11/04/2025.

Le Maire,

Sophie DRIEUX





Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14 AVR. 2025

ID : 087-218700300-20250410-20250410028-DE

## Délibération n° 2025-028 portant sur l'attribution d'une Subvention au CAAAC

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice, ROCHE CHANTON Amanda.

Membres	14
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant du « CAAAC » et demande à l'assemblée de se prononcer concernant le montant à lui accorder.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention suivante pour 2025 à l'Association « CAAAC » : 800 €

En mairie, le 11/04/2025

Le Maire,



Sophie DRIEUX





## Délibération n° 2025-029 portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Troupe Théâtrale les Arnacois

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Madame DRIEUX Sophie maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de l'association « Troupe théâtrale Les Arnacois » et demande à l'assemblée de se prononcer concernant le montant à lui accorder.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention suivante pour 2025 à l'Association Troupe théâtrale les Arnacois : 310 €.

En mairie, le 11/04/2025.  
Le Maire,

Sophie DRIEUX





## Délibération n° 2025-030 portant sur l'achat d'un véhicule utilitaire de marque Citroën modèle Némò

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BÉCHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire indique aux membres présents que le véhicule de service Citroën C15 est hors d'usage et qu'il est nécessaire de le remplacer rapidement. Le Garage ADC d'Arnac-la-Poste propose un modèle utilitaire de marque Citroën – modèle Némò pour un montant de 5 800 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis du garage ACD d'Arnac-la-Poste pour un montant de : 5 800 €.

La facture correspondante sera mandatée en section d'investissement à l'article 21828, programme 403.

En mairie, le 11/04/2025.  
Le Maire,

Sophie DRIEUX





## Délibération n° 2025-031 portant sur l'achat de matériel pour le service technique

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire indique aux membres présents que le service technique avait besoin d'être équipé de matériel afin de mener à bien ses missions.

Une devis a été demandé à :

**GONNIN DURIS** :

- Enrouleur auto 20 mètres : 165, 00 € HT,
- Coffret de clés à chocs : 358, 00 € HT
- Cric Hydraulique 2.5 T profil extra bas : 239, 00 € HT

Soit au total : 762, 00 € HT ou 914, 40 € TTC

Des achats ont été réalisés :

**SARL DUMY** :

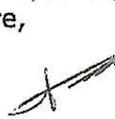
- Echelle Transformable 2, 69 m x 4, 436 m à 212, 50 € HT
- Escabeau 7 marches à 80, 00 € HT :
- Soit au total : 292, 50 € HT ou 351, 00 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de GONNIN DURIS pour un montant de 762, 00 € HT ou 914, 40 € TTC et à mandater la facture de SARL DUMY pour un montant de 292, 50 € HT ou 351, 00 € TTC.

Les factures correspondantes seront mandatées en section d'investissement du budget principal de la commune à l'article 2158 prog. 408.

En mairie, le 11/04/2025.

Le Maire,




Sophie DRIEUX





## Délibération n° 2025-032 portant sur la mise sous vitrine sécurisée du reliquaire

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra, donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire indique aux membres présents qu'il est maintenant nécessaire de faire réaliser les travaux de mise en vitrine sécurisée du reliquaire.

Pour ce faire des devis ont été demandé :

- Devis Malbrel Conservation : Vitrine : 35 470, 00 € HT soit 42 564, 00 € TTC,
  - Devis Sécuritas : Mise sous alarme de la vitrine : 2 266, 30 € HT soit 2 719, 56 € TTC,
  - Devis SARL Larraud Stéphane : Alimentation de la vitrine : 195, 70 € HT soit 234, 84 € TTC.
- Total HT : 37 932, 00 € - Total TTC : 45 518, 40 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer les devis de :

- Devis Malbrel Conservation : Vitrine : 35 470, 00 € HT soit 42 564, 00 € TTC,
  - Devis Sécuritas : Mise sous alarme de la vitrine : 2 266, 30 € HT soit 2 719, 56 € TTC,
  - Devis SARL Larraud Stéphane : Alimentation de la vitrine : 195, 70 € HT soit 234, 84 € TTC.
- Total HT : 37 932, 00 € - Total TTC : 45 518, 40 €

Les factures correspondantes seront mandatées en section d'investissement à l'article 21352, programme 42.

En mairie, le 11/04/2025  
Le Maire,



Sophie DRIEUX





## Délibération n° 2025-033 portant sur l'avenant au contrat d'entretien du réseau d'eau potable avec SOGEA EBL

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRÉSENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire indique aux membres présents qu'il est nécessaire de signer un avenant au contrat d'entretien du réseau d'eau potable. En effet, la durée du contrat allait jusqu'au 31 décembre 2024 et la compétence « Eau potable » devrait être transférée à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Madame DRIEUX présente donc l'avenant qui fait apparaître pour l'année 2025 un montant total du coût du service d'entretien à : 47 792, 00 € HT soit 52 571, 20 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer l'avenant présenté de SOGA EBL d'un montant pour l'année 2025 de 47 792, 00 € HT soit 52 571, 20 € TTC.

En mairie, le 11/04/2025.  
Le Maire,

Sophie DRIEUX







# COMMUNE DE ARNAC LA POSTE

période du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

Devis Global & Forfaitaire pour la surveillance et l'entretien courant du réseau

Base de 616 points de livraisons

compte exploitation 694 Heures (dont 234 heures de déplacement) Soit 0,431 équivalent temps plein

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14 AVR. 2025

ID : 087-218700300-20250410-20250410033-DE

Hors situations exceptionnelles : Pénuries manque d'eau, tous types de pollutions, situation de crise économique ou politique

Décomposition du Prix Global & forfaitaire		2025			
Cadre du contrat	Unité	Quantité	Temps unitaire	Temps passé	
Déplacements	Dép	117,00	2,00	234,00	
Temps effectif	Dép	117,00	3,93	460,00	
Soit	Dép	117,00	5,93	694,00	

Décomposition de prix	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
<b>1 - Déplacements</b>				
Tournée : 76 déplacements / an soit 1,5 par semaine	u	78,00	114,60 €	8 938,80 €
	H	273,00	57,30 €	15 642,90 €
<b>Sous Total déplacements</b>				<b>24 581,70 €</b>
<b>2 - Services entretien des réservoirs (compris consommables EPT)</b>				
=> Le réservoir de Puy Roger 150 m3				
=> Le réservoir de Vitrat 200 m3				
=> Neutra de Vitrat 2*5m3				
=> Le réservoir de l'Héritière 50 m3				
=> entretien des espaces vert (1 passage)	H	22,50	57,30 €	1 289,25 €
=> Location matériel & consommables	Js	3,00	150,00 €	450,00 €
=> déplacements	U	3,00	114,60 €	343,80 €
=> Lavage des réservoirs (1 lavage par an)	H	22,50	114,60 €	2 578,50 €
=> Location matériel & consommables	Js	3,00	150,00 €	450,00 €
=> déplacements	U	3,00	114,60 €	343,80 €
<b>Sous Total entretien des réservoirs</b>				<b>5 455,35 €</b>
<b>3 - Services Divers</b>				
=> Repérage réseau sur demande collectivité (de 1 à 5 fois par an)	H	2,50	57,30 €	143,25 €
=> Chloration et mesure autocontrôle	H	2,00	57,30 €	114,60 €
=> consommable chlore (bidon 20l sur pompe doseuse)	U	12,00	50,00 €	600,00 €
=> consommable soude (bidon 20l sur pompe doseuse)	U	0,00	75,00 €	0,00 €
=> Recherche de fuite	H	20,00	57,30 €	1 146,00 €
=> déplacements	U	6,00	114,60 €	687,60 €
NOTA : Tous travaux & consommables station neutra Vitrat sur devis				
<b>Sous Total Divers</b>				<b>2 691,45 €</b>
<b>4 - RELEVÉ REALISÉ PAR UN AGENT SUR 15 JOURS</b>				
=> déplacements	u	15,00	114,60 €	1 719,00 €
=> relève	H	112,50	57,30 €	6 446,25 €
<b>Sous Total relève</b>				<b>8 165,25 €</b>
<b>5 - Frais Administratif</b>				
=> Facturation au trimestre	H	4,00	40,45 €	161,80 €
=> Rapport	H	1,00	40,45 €	40,45 €
<b>Sous Total Administratif</b>				<b>202,25 €</b>
<b>6 - Part Service Astreinte</b>				
=> Astreinte	Mois	12,00	558,00 €	6 696,00 €
<b>Sous Total Astreinte</b>				<b>6 696,00 €</b>
<b>7- Intervention équipe travaux sur réseau à la demande de la collectivité</b>				
=> équipe légère mini pelle jusqu'à 3,5T00 1 fourgon+remorque + 2 OS part fixe déplacement AR	H FORF	PM PM	278,00 € 930,00 €	
=> équipe lourde pelle jusqu'à 15T00 1 camion 15T00 +remorque + 3 OS part fixe déplacement AR	H FORF	PM PM	488,00 € 930,00 €	

NOTA  
 Majoration intervention 100 % les VE et jours fériés  
 Majoration interventions 200 % entre 22H00 et 5H00  
 Les interventions seront facturés au réel FO+ part fixe et au temps passé MO+MAT  
**A CHARGE DE LA COLLECTIVITE**  
 Les analyses réglementaires  
 Les contrôles périodiques réglementaires et mises aux normes

chéancier facturation trimestrielle en € HT (base 365 jours)		Montant total du DPEF HT	
1 <sup>er</sup> trimestre 01 janvier au 31 mars 2025	90 jours	47 792,00 €	47 792,00 €
2 <sup>e</sup> trimestre 01 avril au 30 juin 2025	91 jours	11 915,27 €	
3 <sup>e</sup> trimestre 01 juillet au 30 septembre 2025	92 jours	12 046,20 €	
4 <sup>e</sup> trimestre 01 octobre au 31 décembre 2025	92 jours	12 046,20 €	
		<b>Montant total du marché annuel TTC</b>	<b>52 571,20 €</b>

BON POUR ACCORD LE 10/04/2025  
 Sophie DRIEUX



A GUERET, Le 20 Mars 2025  
 ROUGIE  
 Responsable d'agence



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14 AVR. 2025

ID : 087-218700300-20250410-20250410034-DE

## Délibération n° 2025-034 portant sur la délégation du conseil municipal au maire d'ester en justice

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant Loïc LAGORCE.

**PRÉSENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à ester en justice. En effet, ces derniers temps il s'avère que la commune a eu plusieurs dossiers à présenter en justice et la délégation éviterait de devoir réunir le conseil municipal régulièrement pour ces affaires.

Pour ce faire, le conseil municipal doit lui donner la délégation.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer au maire le pouvoir d'ester en justice pour le compte de la commune.

En mairie, le 11/04/2025.

Le Maire,

Sophie DRIEUX





Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14 AVR. 2025

ID : 087-218700300-20250410-20250410035-DE

## Délibération n° 2025-035 portant sur l'attribution de subventions au Comité des Fêtes

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice, ROCHE CHANTON Amanda.

Membres	14
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire présente au Conseil Municipal deux demandes de subvention émanant du Comité des Fêtes et demande à l'assemblée de se prononcer concernant les montants à lui accorder. Madame DRIEUX indique au conseil municipal que cette année le comité des fêtes d'Arnac-la-Poste va organiser sur la commune les Jeux Inter villages et que c'est pour cela qu'il demande une subvention exceptionnelle de 300 € en plus de la subvention de fonctionnement annuelle de 400 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer la subvention suivante pour 2025 à l'Amicale des Anciens Elèves : **400 €** ainsi **qu'une subvention exceptionnelle de 300 €** pour l'organisation des jeux inter villages.

En mairie, le 11/04/2025.

Le Maire,

Sophie DRIEUX





## Délibération n° 2025-036 portant sur l'attribution d'une Subvention exceptionnelle à l'ACCA

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRÉSENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'ACCA qui a vu sa facture d'électricité flamber et demande à l'assemblée de se prononcer concernant le montant à lui accorder.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle pour 2025 à l'ACCA de **100 €** afin de l'aider à régler ses factures d'électricité.

En mairie, le 11/04/2025.

Le Maire,



Sophie DRIEUX





## Délibération n° 2025-037 portant sur l'avenant Au marché de travaux de voirie – NGE Routes

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 10 avril 2025 à 19 h 00 selon convocation en date du 4 avril 2025 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant ROCHE CHANTON Amanda.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, ROCHE CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

**ABSENTS excusés** : POUJAUD Brigitte donne pouvoir à JOLY Solange, DUPUIS Sandra donne pouvoir à COURET Patrice.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Madame le maire présente au Conseil Municipal un avenant au marché de travaux de voirie 2025. Ce présent avenant a pour objet de régulariser la masse de travaux du marché, en prenant en compte les quantités réelles. En effet, lors de la réalisation des prestations initiales et complémentaires, il est nécessaire d'adapter les quantités estimées à la réalité du terrain. Pour rappel, le montant du marché était de 69 991. 00 € HT soit 83 989.20 € TTC. Le montant total des travaux supplémentaires avec l'adaptation des quantités liées à la réalité du terrain s'élève à 6 399, 97 € HT + 9, 14 % par rapport au marché initial.

Madame le maire demande alors au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant présenté.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer l'avenant d'un montant de 6 399.97 € HT présenté de l'entreprise NGE Routes.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 76 390, 97 € HT soit 91 669, 16 € TTC.

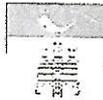
En mairie, le 11/04/2025.

Le Maire,

Sophie DRIEUX







Envoyé en préfecture le 14/04/2025  
Reçu en préfecture le 14/04/2025  
Publié le 14 AVR. 2025  
ID : 087-218700300-20250410-20250410037-DE

**COMMUNE D'ARNAC LA POSTE**  
**Travaux de voirie 2025**

Pouvoir Adjudicateur	Assistance à maîtrise d'ouvrage
Commune d'Arnac La Poste 2 Place du Champ de Foire 87 160 Arnac La Poste	ATEC 87 12 Rue du Petit Tour 87000 LIMOGES

Marché notifié le 8 janvier 2025

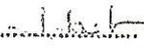
**AVENANT N°1**

Entreprise titulaire du marché  
**NGE Routes**  
**186 Rue de Nexon**  
**87000 Limoges**

ENTRE La commune de d'Arnac La Poste, 2 Place du Champ de Foire, 87 160 Arnac La Poste, représentée par son Maire, Madame Sophie DRIEUX

*d'une part,*

ET

L'entreprise NGE Routes ,186 Rue de Nexon, 87000 Limoges, représentée par   
.....

*d'autre part,*

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – Objet de l'avenant**

- 1- S'agissant d'un marché à prix unitaires, le présent avenant a pour objet de régulariser la masse de travaux du marché, en prenant en compte les quantités réelles (voir annexe 1 ci-joint). En effet, lors de la réalisation des prestations initiales et complémentaires, il a été nécessaire d'adapter les quantités estimées à la réalité du terrain.
- 2- Il a été nécessaire de créer plusieurs prix nouveaux pour adapter les travaux suite à des aléas de chantier.
  - Prix 6.1 Fourniture et pose de bordures T2 sur 95 ml à 45€ HT le ml pour un total de 4275€ HT.
  - Prix 6.2 Création de 3 grilles avaloirs profil T à 145 € HT l'unité pour un total de 435€ HT.
  - Prix 6.3 Fourniture et mise en œuvre de 24.10 Tonnes de matériau drainant 20/40 à 35€ HT la Tonne pour un total de 843.50€ HT.
  - Prix 6.4 Enduit Bicouche 6/10 4/6 réalisé manuellement sur 80 M2 à 5.10 € HT le M2 pour un total de 408 € HT.

Le montant total des travaux supplémentaires avec l'adaptation des quantités liées à la réalité du terrain s'élève à 6 399.97 € HT soit + 9.14 % par rapport au marché initial.

### ARTICLE II – Montant du marché

Le montant du marché était de 69 991.00 €HT soit 83 989.20 €TTC.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 76 390.97 € HT soit 91 669.16 € TTC.

### ARTICLE III – Pièces contractuelles

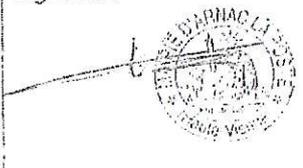
La liste des pièces contractuelles est complétée par :

- L'avenant n°1.

### ARTICLE IV – Clauses du marché initial

Toutes les autres clauses du marché initial restent inchangées.

PIECES JOINTES : Annexe n°1.

<p><b>LE MAITRE D'OUVRAGE :</b> A Arnac La Poste, le 26/03/25 Signature</p> 	<p><b>L'ENTREPRISE :</b> A Limoges, le 26/03/25 Signature</p> <p><b>ENGE-ROUTES</b> Agence Haut-Limousin 186 bis, Rue de Nexon 87000 Limoges Tél : 05 55 34 26 48 Email : limoges@nge.fr</p>
---	--

En 2 exemplaires de 2 pages